

Question 1 : Explication du critère : Chiffre d'affaire annuel 1 million US durant les 3 années

Comme indiqué dans l'ITB 2018-02, la présente mission devra être réalisée par un bureau spécialisé ayant au minimum **7 années d'expériences** dans le domaine du montage des mâts de mesures éoliens et l'analyse des données du vent. Le bureau devra justifier d'au **moins 3 campagnes** de mesure du vent dont au moins une campagne dans un pays de la région MENA ou en Afrique.

Le critère du chiffre d'affaires permet de garantir le bon déroulement de la mission sur la base d'une assise financière solide. L'entreprise doit justifier un Chiffre d'affaires d'une moyenne de 1 Million dollars É.-U. au cours des 3 dernières années.

Question 2 : Est-ce que cette mission nécessite au préalable les étapes suivantes :

-Une étude préliminaire d'évaluation des ressources pour chaque site.

-Évaluation à long terme du vent

-Une définition de la disposition du parc éolien.

-Une analyse de la production d'énergie et des incertitudes.

Toutes ces étapes qui justifieraient l'intérêt de bien travailler ne figurent pas sur l'AO

Comme indiqué dans l'ITB 2018-02, le présent AO ne concerne que l'acquisition, l'installation, l'entretien, la collecte et le traitement des données du vent, le calibrage des instruments de mesure après la campagne et le démantèlement des mâts de mesure.

Question 3 : Une précision concernant les spécifications techniques exigés pour la protection anti foudre avancée au haut du mat de mesure.

Selon la définition électrotechnique, il faudrait écrire un paratonnerre et non un parafoudre.

Pour information, un parafoudre est un dispositif qui permet de protéger les capteurs des surcharges électriques causés par la foudre et nécessaires également dans l'armoire électriques.

Il est à noter que les offres qui mentionnent le terme technique **PARATONNERRE** au lieu du terme **PARAFOUDRE** seront retenues. Cette remarque sera prise en considération.

4/Est-ce que les exigences demandés (chiffre d'affaire, certification ISO, etc..) sont éliminatoire ??

Comme indiqué dans l'ITB 2018-02, la présente mission devra être réalisée par un bureau spécialisé ayant au minimum **7 années d'expériences** dans le domaine du montage des mâts de

mesures éoliens et l'analyse des données du vent. Le bureau devra justifier d'au **moins 3 campagnes** de mesure du vent dont au moins une campagne dans un pays de la région MENA ou en Afrique.

Le critère du chiffre d'affaires permet de garantir le bon déroulement de la mission sur la base d'une assise financière solide. L'entreprise doit justifier un Chiffre d'affaires d'une moyenne de 1 Million dollars É.-U. au cours des 3 dernières années.

Concernant les certifications, Le bureau devra fournir les CV et les qualifications du personnel clé, à savoir :

- Un ingénieur ou technicien supérieur en charge de la gestion du projet, avec au minimum 3 ans d'expérience dans le montage de mât de mesure et le suivi de campagne de mesures de vent. **Les références devront également justifier de la connaissance et de la maîtrise des standards applicables, notamment IEC61400-12 et MEASNET ;**

Toute autre certification est souhaitable mais n'est nullement éliminatoire.